

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 avril 2024**

**L'an deux mille vingt quatre, le 22 avril, à 20h30 dans la salle du conseil, le conseil Municipal de la commune du PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sabine CAMPREDON.**

**Présents : Sabine CAMPREDON , Franck TIRET, Agnès TREGRET. Thierry CHASSEVENT, Marie LOPOUKHINE, Guillaume GONTARD**

**Absents excusés : Jean-Marc TATIN, Julie POINTOUT, Thibaud BECOURT, Georges GONTARD donne procuration à Thierry CHASSEVENT, Jean-Paul REYNAUD donne procuration Thierry CHASSEVENT,**

**Date de la convocation : 14 avril 2024**

**Secrétaire de séance : Sabine CAMPREDON**

Quorum atteint

**DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION 2024  
GROUPE SCOLAIRE DE CLELLES**

Madame La Maire présente le dossier de demande de subvention de l'association « Sou des Ecoles de Clelles.

Il est proposé l'attribution suivante : 234 euros

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

**DÉLIBÉRATION APPROBATION DE LA CHARTE DU PNRV 2024-2039**

Le Parc naturel régional du Vercors doit renouveler son label à l'échéance de fin 2024. La procédure de renouvellement a débuté fin 2017, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2039.

La Charte 2024-2039, constituée d'un rapport, d'un plan de Parc avec deux zooms territoriaux, d'un cahier des paysages et d'annexes, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 106 communes, 6 villes-portes, 9 intercommunalités et 2 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes délibérera ensuite sur la charte et sur le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Vercors en Parc naturel régional auprès de l'État, pour une durée de 15 ans.

Pour finir, la charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional du Vercors, adressée par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 23 février 2024 et en avoir délibéré :

- APPROUVE sans réserve, la Charte du Parc naturel régional du Vercors 2024-2039 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors,
- AUTORISE Mme la maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

### **DÉLIBÉRATION APPEL À CANDIDATURE LOCAL D'ACTIVITES BÂTIMENTS DE LA COLONIE**

Le local d'activité appartenant à la mairie et occupé actuellement par Camille Poisson sera libérée d'ici la fin juin.

Il est décidé de faire un appel à candidature pour trouver un repreneur/se à mettre en ligne fin avril avec une remise des candidatures au plus tard le 31/05/24.

Cet appel à candidature et son cahier des charges a pour objectif de procéder à la mise en location d'un local au bénéfice d'une activité de commerce de proximité, venant compléter l'offre existante sur le village.

Les grands principes sont :

- Privilégier les activités en lien avec le caractère naturel du site : (agricole, petite transformation, petit artisanat...)
- Le site n'a pas vocation à être une zone artisanale
- Tenir compte des nuisances occasionnées par chaque activité
- Limiter l'espace extérieur utilisable autour de chaque bâtiment.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des présents d'autoriser Mme La Maire à rédiger un appel à candidature et tout documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

### **DÉLIBÉRATION ADHÉSION ANEM**

L'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en oeuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Le Conseil municipal,  
Sur proposition de Mme La maire,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le classement en zone de montagne de la commune,
- Vu le courrier et l'appel à cotisation de l'ANEM,
- Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver ses solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique ;

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents :

Article 1 : d'adhérer à l'Association nationale des élus de la montagne

Article 2 : d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune

Article 3 : DIT que pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élève à 93.66 euros

Article 4 : AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

### **DÉLIBÉRATION EMPRUNT CAISSE D'ÉPARGNE**

Madame La Maire expose que des travaux de rénovation de son réseau de chaleur (chaufferie) au centre du village qui chauffe plusieurs bâtiments, Mairie, 2 bureaux partagés, 3 gîtes communaux, 2 salles communales, 5 logements sociaux et communaux, 1 bibliothèque intercommunale et 1 café Restaurant le café de la page sont nécessaires afin de :

- consommer moins d'eau et d'énergie
- augmenter le rendement par une meilleure résistance thermique des canalisations
- pouvoir densifier le réseau sans augmenter la puissance en chaufferie
- améliorer la qualité de service rendu aux usagers ( moins d'interruption, possibilité d'isoler plus facilement le problème et limiter le nombre d'abonnés impactés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, d'autoriser Mme La Maire à faire un emprunt de 30 000€ auprès de la caisse d'épargne pour financer les travaux de rénovation.

### **PROJET FORÊT COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU TRIÈVES & MEDIATIONS FORÊT GIBIER**

Mme La Maire explique qu'en parallèle du projet porté par la Communauté de communes du Trièves, la FDCI et l'ONF ont répondu à un appel à projet régional permettant de débloquer des financements pour renforcer l'animation autour de « médiations forêt/gibier ». L'objectif premier de cette démarche est de créer ou d'entretenir le lien entre les acteurs de terrain (ACCA, Communes, Technicien forestier). Chacune des 6 ACCA et des 6 Communes (Chichilienne, Clelles, St Martin de Clelles, St Michel les Portes, Le Percy, Le Monestier du Percy.) avait validé leur participation à ces médiations par la signature fin 2022 d'un document d'engagement moral.

La DRAAF ayant donné un avis favorable au dossier, une réunion a eu lieu en février pour entrer dans la phase opérationnelle.

Cette première réunion a permis à chacun de s'exprimer sur les problématiques et contraintes des uns et des autres et d'aborder par la suite à minima les points suivants :

- Etat des lieux des connaissances locales : cartographie des plantations et autres parcelles à haute valeur forestière, zone d'hivernage cerf, enclos/exclos, évolution des populations et des plans de chasse, zones de ressources alimentaires...
- Contraintes cynégétiques et sylvicoles : zones refuge, impact du gibier, dérangement (activités, loup)...
- Partage sur le terrain de constats de présence et/ou absence de dégâts de gibier (selon méthode DRAAF)
- Propositions d'actions sylvicoles et cynégétiques.

## DIVERS

- Les travaux de rénovation de la conduite d'eau potable entre Chabulière et Chantère aura lieu en juin prochain.
- La commémoration à Esparron aura lieu le dimanche 12/05/24 à 11H
- Exposition Muse du Trièves 39/45 au Musée du Trièves à voir et pour lequel la commune a participé à l'élaboration du 12 ème panneau.
- Nancy Buonomo sera en arrêt maladie du 13/05/24 au 05/06/24 suite à une opération de la main.
- La formation pour les élus et habitants aux gestes qui sauvent aura lieu le 29/05/24 à la Grange.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22H30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE :

**LUNDI 3 JUIN 2024 À 20H30**